



Association des Résidents du lac Carillon

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION GÉNÉRALE DE L'ARC
TENUE LE 8 OCTOBRE 2005
À 9h30, AU 4164 DU HUARD
LAC CARILLON, SAINT-UBALDE**

Étaient présents : Serge Lachance (4164 du Huard)
Jocelyne Roberge (4162 du Huard)
Claire Huot (4164 du Huard)
Nicolas Sapp (4166 du Huard)
Sophie Gravel (4166 du Huard)
Jean-Louis Fiset (4154 du Huard)
Jean-Marc Charbonneau (4156 du Huard)
Danièle Baron (4156 du Huard)
Sylvie Pelletier (4207 de la Bernache)
Rino Morin (4208 de la Bernache)
Claude-Marie Scorsonne (4209 de la Bernache)
Huguette Laroche (4211 de la Bernache)
Robert Fleury (4211 de la Bernache)
Michel Lamoureux (4109 de la Sauvagine)
Pierre Bédard (4111 de la Sauvagine)
Suzanne Lemay (4105 de la Sauvagine)
Denis Frenette (4105 de la Sauvagine)

Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

1. MOT DE BIENVENUE

Serge Lachance souhaite la bienvenue aux membres. Serge mentionne qu'il y aura une personne de la CAPSA qui viendra nous rencontrer vers 10h30.

2. RÈGLES DE PROCÉDURE

Les règles de procédure habituelles s'appliquent sauf en ce qui concerne la convocation de l'assemblée générale qui n'a pu être faite dans les 30 jours de sa tenue. Les articles suivants s'appliquent :

Membres de la corporation : les propriétaires ainsi que leur conjoint; la cotisation annuelle doit être payée pour être membre en règle et la date limite est le 15 janvier suivant l'assemblée générale annuelle.

Membres votants : a) membres du c.a.; b) membres en règle à raison d'une seule personne par terrain.

Membres de l'assemblée générale : membres en règle.

Membres votant à l'assemblée générale : membres votants de la corporation.

Vote : a) par procuration; b) majorité simple; c) à main levée sauf si demande de scrutin secret; d) prépondérance du vote du président s'il y a égalité.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 9 OCTOBRE 2004

Madame Sylvie Pelletier fait la lecture du compte rendu de la réunion du 9 octobre 2004. Proposé par Sylvie Pelletier, secondé par Sophie Gravel, le compte rendu est accepté à l'unanimité avec les corrections suivantes :

Page 2, point 3, remplacer le 2e « 3.1, 3.2 et 3.3 » par « 3.3, 3.4 et 3.5 » et au point 3.3, enlever « et non membres »;

Page 4, 26 août 2004, corriger « ... aux ministres Pierre Gobeil, Sam Hamad, au sous-ministre Michel Boivin et au député Jean-Pierre Soucy... ».

4. ÉTATS FINANCIERS

États financiers 2004 :

Revenus :	507.94 \$
Dépenses :	334.90 \$
Revenu net :	173.04 \$
Encaisse au 31-12-2004 :	1 485.65\$
Solde de la petite caisse au 31-12-2004	48.17 \$
Part de la caisse populaire :	5.00 \$

Avoir net au 31-12-2004: 1 538.82 \$

5. RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE

Sophie Gravel nous informe qu'elle a vérifié les livres. Le tout est conforme.

6. ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Proposé par Claire Huot, secondé par Pierre Bédard, les états financiers sont adoptés à l'unanimité.

7. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2005

La nomination d'un nouveau vérificateur pour l'année 2005 a été faite. Claire Huot, secondé par Jean-Marc Charbonneau, propose madame Sophie Gravel. Madame Gravel accepte cette responsabilité.

8. COTISATION 2005-2006

Maintien de la cotisation à 10 \$ pour l'année 2005-2006. Proposé par le conseil d'administration et accepté à l'unanimité.

9. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Parc régional

2 novembre 2004

Dépôt de la résolution du CA concernant la représentation de l'Association des résidents du Lac Carillon au CA de la SACLLM.

24 janvier 2005

Message au maire Jean-Paul Darveau.

25 janvier 2005

1re rencontre de la SACLLM, Pierre Bédard n'a pu être nommé à cause du droit de veto.

5 février 2005

Retour d'appel du maire pour fixer une rencontre au sujet du Parc régional. La rencontre n'aura jamais lieu.

Le maire souligne que le développement se poursuit, parle de la mise en demeure ainsi que du camping.

Le maire mentionne la vente du camping municipal et la possibilité de la vente de 50 terrains aux Chevaliers de Colomb.

Le maire continue le développement tel que prévu. Aucune surveillance pour le camping de la part de la municipalité ainsi que de la part du ministère.

Le maire suggère de retirer le droit de veto, mais Serge Lachance demeure sur sa position et ne le retire pas.

28 mars 2005

Appel à monsieur Harold Tremblay concernant la nomination de Pierre Bédard sur le CA du Parc régional.

22 juin 2005

Appel fait concernant le programme d'acquisition des terres publiques. La réponse est qu'ils sont encore en consultation.

17 juillet 2005

Appel à madame Louise Magnan. Madame Magnan a trop de travail pour parler à Serge. Elle le réfère à monsieur André Dufresne.

Monsieur Dufresne écoute Serge Lachance et ne lui donne aucune nouvelle par la suite.

Appel à madame Rita Frenette. Madame Frenette mentionne à Serge que le maire est contre l'ARC, lui dit de surveiller le camping (le maire aurait des idées comme pour le camp Kéno) et de continuer de garder notre bout concernant le Parc régional.

Rencontre du CA en août 2005

Lors de cette rencontre il est mentionné que :

- l'association n'a pas beaucoup d'amis à la municipalité;
- Serge Lachance se dit prêt à démissionner pour faciliter les négociations avec la municipalité;
- Les membres du CA refusent en soutenant que cela ne réglerait rien du tout.

Serge demande à tous les membres de se plaindre directement à la municipalité plutôt qu'à lui directement afin d'essayer d'en obtenir plus de cette façon.

Début septembre 2005

Appel au directeur général de la municipalité, monsieur Serge Desraspe concernant le chemin du Lac Carillon et les lieux des bacs à vidanges devenus un dépotoir.

4 octobre 2005

Appel à madame Violette Verville concernant sa position sur la création du Parc régional. La position n'est pas prise encore. Elle doit communiquer avec le ministère des Affaires municipales. Serge Lachance lui demande à nouveau si elle a des nouvelles au sujet du programme d'acquisition des terres publiques. Toujours la même réponse négative.

10. RENOUELEMENT DE MANDAT ET ÉLECTION

Il est proposé par Sophie Gravel, secondé par Rino Morin que Jocelyne Roberge conserve le poste de trésorière pour les 2 prochaines années. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est suggéré à l'unanimité que tous les représentants de secteurs demeurent les mêmes. Tous acceptent de renouveler leur mandat.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Rapport de Pierre Bédard

Pierre Bédard fait un état de situation concernant sa présence au CA du Parc régional. Il mentionne qu'effectivement à la 1re rencontre il a été exclu du CA parce qu'il ne voulait pas renoncer au droit de veto. A la 2^e rencontre, le CA a accepté qu'il en fasse partie. Un document lui a été remis soit le même document qui avait été remis lors de la présentation à St-Ubalde. Aucun nouveau développement n'a été fait pour le moment.

12. RENCONTRE AVEC MADAME CHANTAL LEBLANC - CAPSA

Madame Chantal Leblanc, technicienne en aménagement de la faune, de la CAPSA vient rencontrer les membres de l'ARC afin de les sensibiliser sur la question de la qualité de l'eau du Lac Carillon.

Madame Leblanc mentionne qu'un lac a une durée de vie de plusieurs milliers d'années. Elle souligne que la bande protectrice sur le bord de l'eau a trois rôles :

- freiner l'apport de sédiments;
- filtrer les polluants;
- apporter la fraîcheur.

Si aucune précaution n'est prise lorsqu'il y a des développements près des lacs, ceux-ci peuvent s'éteindre au bout de 50 ans seulement.

Il existe un réseau de surveillance (durée 5 ans), il y a des frais de 300 \$ pour y adhérer et cela comprend l'analyse des échantillons d'eau ainsi que le suivi sur l'état du lac.

Serge demande si les membres sont d'accord pour faire partie du réseau de surveillance. Proposé par Pierre Bédard, secondé par Sophie Gravel et approuvé à l'unanimité.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ET FRATERNISATION

Sophie Gravel propose la levée de l'assemblée, laquelle s'effectue à 11h25.

Sylvie Pelletier
Secrétaire